

# A PROPOS DU PNUE

---

Le PNUE, établi en 1972, est la voix de l'environnement au sein du système des Nations Unies. Il joue un rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur pour promouvoir l'usage avisé et le développement durable de l'environnement mondial. Dans le cadre de sa mission, le PNUE travaille avec un large éventail de partenaires, notamment des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile.

Le PNUE compte au nombre de ses responsabilités :

- » L'évaluation des conditions et des tendances environnementales mondiales, régionales et nationales
- » Le développement d'instruments environnementaux internationaux et nationaux
- » Le renforcement d'institutions pour une gestion avisée de l'environnement
- » La promotion du transfert de connaissances et de technologies pour le développement durable
- » Le renforcement de nouveaux partenariats et de nouvelles attitudes dans la société civile et le secteur privé.

## Le programme du PNUE dans le domaine du sport et de l'environnement

---

Le PNUE travaille sur les questions intéressant le sport et l'environnement depuis 1994. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- » Encourager la prise en compte des considérations environnementales dans les activités sportives;
- » Tirer parti de la popularité des sports pour promouvoir la prise de conscience des problèmes d'écologie et le respect de l'environnement dans le public, en particulier parmi les jeunes;
- » Favoriser la mise en place d'installations sportives respectueuses de l'environnement et la fabrication d'articles de sports écologiques.

Le Comité international olympique (CIO) est un partenaire central dans la stratégie du PNUE concernant le sport et l'environnement. Le PNUE et le CIO travaillent ensemble depuis 1994, c'est-à-dire depuis la signature entre les deux organisations d'un accord de coopération visant à encourager la prise en compte de l'environnement dans l'organisation des Jeux olympiques. Le CIO a établi par la suite la Commission Sport et Environnement, qui est chargée de conseiller sa Commission exécutive sur les questions d'ordre environnemental liées aux Jeux. Le PNUE est représenté à cette Commission. En 1999, il a collaboré avec le CIO en vue de la mise au point d'un Agenda 21 pour le sport et l'environnement, qui est actuellement mis en oeuvre par les membres de la famille olympique et par plusieurs autres organisations sportives.

En 2007, le Président du CIO, M. Jacques Rogge, et le CIO ont reçu le prix « Champion de la Terre » du PNUE, en reconnaissance des efforts faits par le CIO pour faire de la durabilité environnementale un élément central des Jeux olympiques.

Depuis 1995, le CIO organise tous les deux ans une Conférence mondiale sur le sport et l'environnement. Le PNUE apporte sa contribution à ces conférences depuis 2003. La Conférence mondiale réunit des centaines de représentants des comités olympiques nationaux et des fédérations et associations sportives associées au CIO, qui réfléchissent à l'incidence de leurs activités sur l'environnement et à leur contribution au développement durable. Des conférences ont eu lieu à Turin en 2003 et à Nairobi (Kenya) en 2005, au siège du PNUE. La Conférence de 2007 se tiendra à Beijing (Chine) en octobre 2007 et aura pour thème « De la planification à l'action ».

Outre son association avec le Mouvement olympique, le PNUE a développé un large programme d'action avec les fédérations sportives internationales, comme l'Association internationale des fédérations d'athlétisme et la Fédération internationale du motocyclisme (FIM). Il a aussi travaillé en étroite collaboration avec le comité d'organisation local de la Coupe du monde de la FIFA en 2006, en Allemagne, et il collabore avec les comités d'organisation de la Coupe du monde de la FIFA, qui aura lieu en Afrique du Sud en 2010, et des Jeux du Commonwealth, qui auront lieu à New Delhi (Inde) en 2010.

Le PNUE organise tous les deux ans un Forum mondial pour le sport et l'environnement en association avec la Global Sports Alliance, organisation à but non lucratif basée au Japon, qui a pour mission de promouvoir les liens entre le sport et l'environnement. Ce Forum s'emploie avec un large éventail de parties prenantes à mettre en évidence les meilleures pratiques en matière de sport et d'environnement et à encourager les organisations sportives à faire davantage pour l'environnement. Des Forums ont eu lieu à Tokyo (Japon), à Lahore (Pakistan) et à Lausanne (Suisse).

## L'environnement et les Jeux olympiques

Depuis 1994, les comités d'organisation des Jeux olympiques accordent progressivement de plus en plus d'attention aux questions d'environnement et de développement durable dans la préparation et l'organisation des Jeux. Toutes les villes candidates doivent proposer un programme environnemental complet, qu'elles devront suivre tout au long des préparatifs de l'événement. On attend des Jeux olympiques qu'ils laissent un héritage environnemental durable et encouragent la sensibilisation aux problèmes d'environnement et à la nécessité de politiques et pratiques améliorées.

Le PNUE et le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing ont signé, en novembre 2005, un Mémoire d'accord visant à faire des Jeux de 2008 des Jeux Verts. En vertu de ce Mémoire d'accord, le PNUE aide le BOCOG à mettre en oeuvre des plans et projets intéressant l'environnement durant la phase préparatoire des Jeux, notamment grâce à la réalisation de la présente étude indépendante sur les engagements et actions du Comité dans le domaine de l'environnement. Le PNUE contribue aussi à améliorer les communications entre les ONG environnementales et le BOCOG et travaillera avec ce dernier afin de sensibiliser les médias aux réalisations et enjeux environnementaux liés aux Jeux de Beijing de 2008, en leur donnant les informations nécessaires.

Pour l'avenir, le PNUE et le Comité d'organisation des Jeux de Vancouver en 2010 (VANOC) examinent la mise au point d'un Mémoire d'accord. Ce Mémoire d'accord devrait être signé avant la fin de 2007. Le VANOC a déjà lancé son premier rapport sur la protection de l'environnement, qui passe en revue ses six objectifs de performance : l'obligation de rendre compte; le sport au service de modes de vie durables; la gestion de l'environnement et la réduction de l'impact; la responsabilité et l'intégration sociale; la participation et la collaboration des populations autochtones; les retombés économiques.



**Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Directeur exécutif du PNUE**

Lorsque le Comité international olympique a élu Beijing ville hôte des XXIXe Jeux olympiques et des XIIIe Jeux paralympiques en 2001, l'un des critères de sélection des villes candidates était leur engagement à organiser des jeux respectueux de l'environnement.

Depuis le milieu des années 90, l'environnement occupe une place de plus en plus importante dans la planification des Jeux, chacun devant laisser un héritage durable. Lillehammer en 1994, Sydney en 2000, et notamment Turin en 2006 ont constitué des étapes décisives en fixant de nouveaux critères pour une plus grande sensibilisation à l'environnement.

Le dossier de Beijing était remarquable par la diversité de ses engagements envers l'environnement, lesquels dépassaient largement les préoccupations immédiates concernant la planification des Jeux et abordaient un programme ambitieux d'aménagement d'espaces verts et de nettoyage de la capitale chinoise. Comme l'a constaté la Commission d'évaluation du CIO en 2001, les mesures proposées par Beijing laisseront « un héritage précieux à la protection de l'environnement à l'issue des Jeux olympiques ».

L'importance, voire l'urgence de ces mesures, ne fait aucun doute. La Chine doit relever des défis majeurs pour essayer de protéger ses écosystèmes et son environnement du fait de son expansion économique rapide. Ces questions figurent au premier plan des engagements pris par Beijing.

En 2005, le PNUE a signé un mémorandum d'accord avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing (BOCOG) pour l'aider à évaluer ses préparatifs s'agissant de la durabilité environnementale. Puis, en 2007, Jacques Rogge, Président du CIO, a en outre décidé que le PNUE devrait réaliser une évaluation de fond des mesures prises par Beijing pour les questions ayant trait à la durabilité.